

# La SACD déploie son réseau de perception en Régions

La SACD a finalisé la construction de son réseau de perception en régions.

Vingt-cinq personnes ont été recrutées et formées afin d'assurer la perception des droits de tous les auteurs du spectacle vivant adhérents à la SACD dans toutes les régions françaises. Cette nouvelle organisation centralisée en dehors de Lyon, Nice et Nantes où demeurent des délégations régionales, est dès à présent opérationnelle. Le maillage régional présenté ci-dessous ne concerne que les diffuseurs dans la mesure où tous les auteurs en régions ont un interlocuteur unique à la SACD : le pôle Auteurs.

## Auteurs :

**Pour tous les auteurs, un seul point d'entrée SACD :**  
**le Pôle Auteurs - 01 40 23 44 55 - spectaclevivant@sacd.fr**

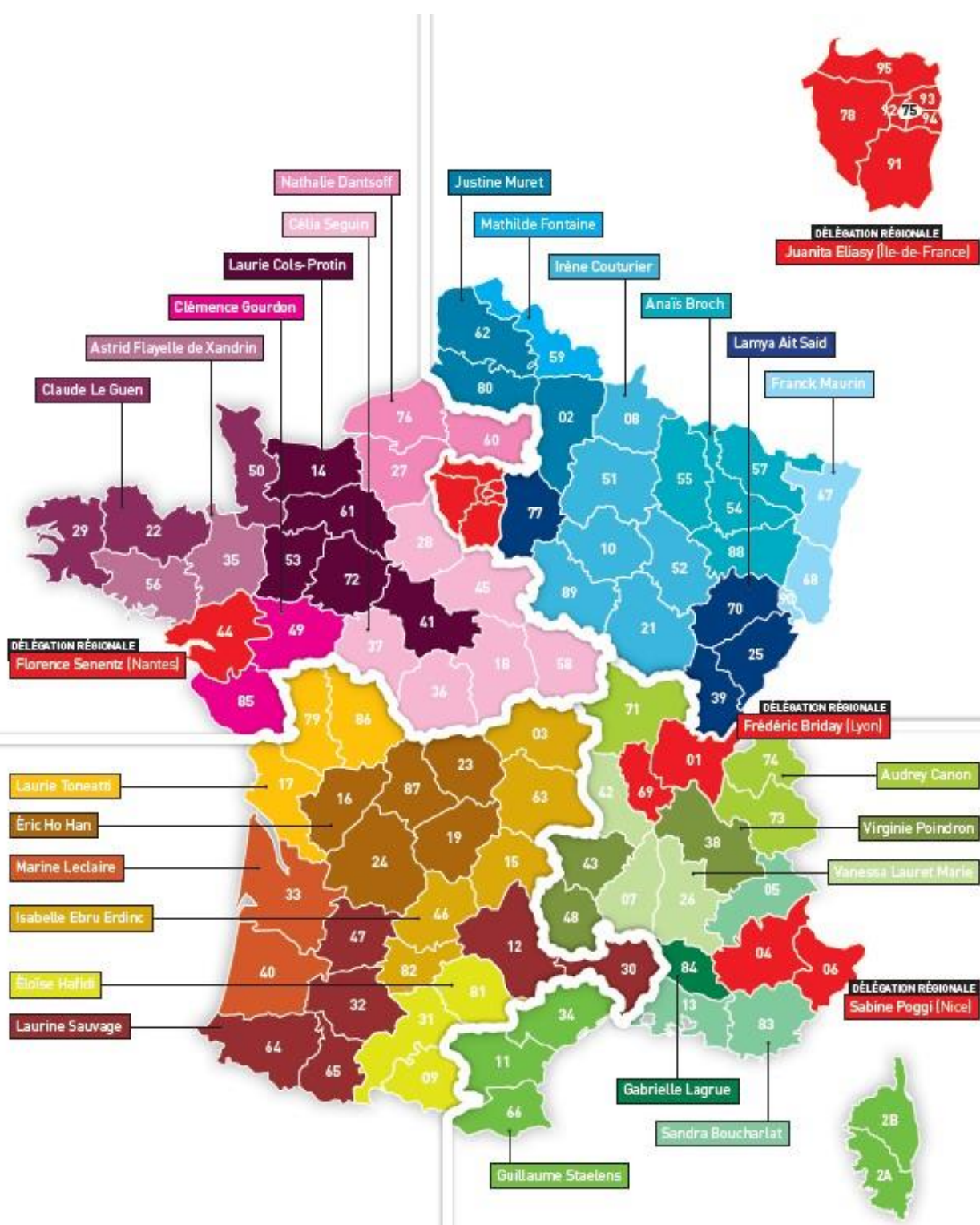
## Entrepreneurs de spectacles (compagnies, producteurs) :

**Rien ne change dans la gestion des demandes d'autorisation. Votre contact demeure le même à la direction du Spectacle vivant. Renseignements :**  
**Françoise Loubet - 01 40 23 45 01 - francoise.loubet@sacd.fr**

## Producteurs / diffuseurs :

Pour les producteurs, diffuseurs, responsables du paiement des droits d'exploitation d'une œuvre d'un auteur membre de la SACD, les nouveaux percepteurs sont chargés de la gestion des opérations postérieures à la demande d'autorisation : récupération des programmes, déclaration des recettes/dépenses. Cette organisation du réseau pour les diffuseurs tient compte du lieu de représentation du spectacle concerné par la perception. Chaque diffuseur ou producteur a été informé individuellement du nom et des coordonnées de son contact.

***Attention : la gestion des autorisations ne dépend pas de ce service mais de la direction du spectacle vivant comme précédemment. Dans ce domaine, rien ne change.***



**■ DÉLÉGATIONS RÉGIONALES  
LYON, NICE, NANTES ET PARIS ET ÎLE-DE-FRANCE**